

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00249 Numéro SIREN : 404 692 766 Nom ou dénomination : AIR 7

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 14116

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON
2 Boulevard Limbert
BP 21063
84097 AGINON
CEDEX 9

CANNES, le 26 septembre 2023

Objet : SARL AIR7 : DEPOT ANNUEL DES COMPTES EX. CLOS 28 FEVRIER 2022

N° RCS : 404 692 766 RCS AVIGNON

N/réf. : JFG/CVE

Madame, Monsieur le Greffier,

Pour satisfaire aux dispositions légales et réglementaires, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint en un exemplaire :

Aux fins de dépôt des comptes annuels, les documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 28/02/23 ;
- texte de l'affectation du résultat ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes.

Vous trouverez également un chèque de 45,02 euros, correspondant au montant des frais.

Pour toute correspondance, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous adresser directement à **Cabinet TRINTIGNAC & Associés, 570 Avenue du Campon (06110) LE CANNET (04.92.188.900).**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

Catherine VERRECCHIA
Responsable juridique



Désignation de l'entreprise : SARL AIR 7 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : GAL MARCHANDE LECLERC - RN 84500 BOLLENE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 4 6 9 2 7 6 6 0 0 0 1 1 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 28/02/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	379	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	437 523	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	3 159	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	127 680	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	51 000	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	500	
	TOTAL (II) BJ		634 746	BK	182 219	452 527
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	7 873	BM	7 873
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	205 079	BU	16 755
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	179 777	BY	149 813
		Autres créances (3)	BZ	196 846	CA	192 135
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	458 261	CG	458 261	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 840	CI	14 840	
	TOTAL (III) CJ	1 062 182	CK	170 782	891 399	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 696 928	1A	353 001	1 343 927	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 300 (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	179 777
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



PEOPLE PARADISE

C. Clal E. Leclerc
84500 BOLLENE
Tél. 04 90 70 53 40 / Fax 04 90 30 02 91
AIR 7 SARL au capital de 177 612 000 EUR
N° SIRET : 40469276600011

Copie certifiée conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AIR 7		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 177 612)			DA	177 612
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	2 709 211
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	16 988
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	317 305
	Report à nouveau			DH	(2 970 060)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(102 867)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	148 190
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	11 751
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	115 346
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	879 432
	Dettes fiscales et sociales			DY	88 689
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	88 805
	Autres dettes			EA	11 712
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 195 736	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 343 927	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	513 583
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	11 751	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AIR 7							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 100 778	FB		FC	1 100 778	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	32 406	FH		FI	32 406	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 133 184	FK		FL	1 133 184	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	83 687	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 232	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 237 104
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	512 888	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	56 145	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	11 311	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(5 780)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	255 806	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 207	
	Salaires et traitements*					FY	234 408	
	Charges sociales (10)					FZ	73 628	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	4 218
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	135 464
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	919	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 291 217	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(54 113)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	951	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	951	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	51 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 532	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	53 532	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(52 580)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(106 694)	

Désignation de l'entreprise		SARL AIR 7		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	65		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	3 976		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 041		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	214		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	214		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	3 827		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	1 242 096		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 344 963		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(102 867)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	{ produits de locations immobilières			HY		
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	{ - Crédit-bail mobilier *			HP		
		{ - Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			AI	6 816	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	21 590	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5 17 844					
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	12 726	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	906	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6 1 817	obligatoires A9 19 773			
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion				214			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					65		
Provisions pour dépréciation					3 976		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2023,
dont le total est de 1 343 927 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant une perte de 102 868 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 11.752 € incluent au passif du bilan des découverts à hauteur de 11.752 € au 28/02/2023. Ces découverts proviennent de la comptabilisation des chèques établis dans le cadre de plans de financement réclamés par les principaux fournisseurs de votre société.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,85 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2015)

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2022, la société A.I.R. 7, en sa qualité d'associée unique de la société SAECT, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

La date de réalisation de la transmission universelle de patrimoine a été fixée à la date d'expiration du délai de recours des créanciers, soit le 15 avril 2022.

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	437 224	300		437 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	437 603	300		437 903
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		3 159		3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 323			61 323
- Matériel de transport		6 000		6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 929	1 713		73 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	133 252	10 872		144 124
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	141 025		88 805	52 220
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	500			500
Immobilisations financières	141 525		88 805	52 720
ACTIF IMMOBILISE	712 380	11 172	88 805	634 747

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	28/02/2023
Éléments achetés	437 224
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	437 224

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice nous indiquent que la valeur actuelle des fonds commerciaux est au moins égal à la valeur comptable figurant à l'actif de bilan.

Notes sur le bilan

Immobilisations financièresListe des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL AIR 8 84130 LE PONTET	100 000	27 798	51,00	-214 742
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	51 000				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	380			380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		3 159		3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 962	1 567		56 528
- Matériel de transport		1 800		1 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 501	851		69 352
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	123 463	7 378		130 840
ACTIF IMMOBILISE	123 842	7 378		131 219

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 391 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	500		500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	179 777		179 777
Autres	196 350	196 350	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 841	14 841	
Total	391 467	211 190	180 277
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		51 000		51 000
Stocks	76 871	16 755	76 871	16 755
Créances et Valeurs mobilières	39 294	118 709	3 976	154 027
Total	116 165	186 464	80 847	221 782
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		135 464	76 871	
Financières		51 000		
Exceptionnelles			3 976	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 177 612,50 euros décomposé en 11 651 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 195 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 752	11 752		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 220	10 220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	879 432	197 279	682 153	
Dettes fiscales et sociales	88 690	88 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805		
Autres dettes (**)	116 838	116 838		
Produits constatés d'avance				
Total	1 195 737	513 584	682 153	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	105 126			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 euros.

Charges à payer

	28/02/2023	28/02/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 629	1 267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 744	18 679
Dettes fiscales et sociales	41 871	41 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	62 244	61 081

 Notes sur le bilanComptes de régularisationCharges constatées d'avance

	28/02/2023	28/02/2022
Charges d'exploitation	14 841	12 473
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	14 841	12 473

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 570 euros

Charges et Produits exceptionnels

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	214	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		65
Provisions pour dépréciation		3 976
TOTAL	214	4 041

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	7	

Engagements financiersEngagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR ABANDON DE CREANCES SCI BOLN 11</i>	169 234
<i>CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR FRANCHISE DE LOYERS SCI BOLN 11</i>	116 303
Autres engagements donnés	285 537
Total	285 537
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 048 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce de détail de l'habillement-textile.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Evènements postérieurs à la clôture

La société AIR 7 exploite un fonds de commerce à BOLLENE, sous enseigne PEOPLE'S PARADISE. Les locaux sont loués à la SCI BOLN 11 dans le cadre d'un bail commercial moyennant un loyer de 7.325 euros HT par mois, soit 87.900 euros HT par an.

Divers accords ont été conclus au cours des dernières années entre les deux sociétés, la SCI BOLN 11 détient sur la société AIR 7 une créance d'un montant de 682.153 euros TTC au 28 février 2023.

Il n'est pas prévu que la SCI demande le règlement de la créance qu'elle détient auprès de la société AIR 7 dans les douze prochains mois.

A.I.R. 7

Société à responsabilité limitée
au capital de 177.612,49 euros
Siège social : Saint-Pierre
Route Nationale
Centre Commercial
Cité 4
84500 BOLLENE
404 692 766 RCS AVIGNON

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 31 AOUT 2023**

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 28 février 2023 s'élevant à -102.867 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -102.867 euros

Intégralement au compte « Report à Nouveau », soit - 102.867 euros
qui s'élève ainsi à -3.072.927 euros

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 148.190 euros, les « autres réserves » à 317.305 euros et le report à nouveau à -3.072.927 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Copie certifiée conforme à l'original,
La gérante*



AIR 7
Société à responsabilité limitée
Au capital de 177 612 €
Siège social : BOLLENE (84500)
Centre commercial E.Leclerc
Cité 4, Saint Pierre
RCS ROMANS N° 404 692 766

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 Février 2023

MAGNAT AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
47 RUE VIMAINÉ
38217 - VIENNE
Tel. 04 74 78 84 00 • Fax 04 74 78 84 01



AIR 7
Société à responsabilité limitée
Au capital de 177 612 €
Siège social : BOLLENE (84500)
Centre commercial E.Leclerc
Cité 4, Saint Pierre
RCS ROMANS N° 404 692 766

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 28 Février 2023

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIR 7 relatifs à l'exercice clos le 28 Février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Incertitude relative à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant l'encours fournisseur avec la SCI BOLN 11.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes de l'annexe intitulées « Fonds commercial » et « Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières » exposent les méthodes d'évaluation et de dépréciation du fonds de commerce et des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables appliquées par votre société, nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérante et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérante.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

VIENNE, le 21 Juillet 2023

Représentant la société
MAGNAT AUDIT
47 RUE VIMAIN
CS 60237
38217 VIENNE CEDEX


Eric MAGNAT

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 28/02/2023	Net 28/02/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	380	380		
Fonds commercial (1)	437 524		437 524	437 224
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 159	3 159		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	140 965	127 681	13 284	9 790
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	52 220	51 000	1 220	141 025
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	500
	634 747	182 219	452 527	588 538
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	7 874		7 874	2 093
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	205 079	16 755	188 324	184 354
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	179 777	149 813	29 964	7 104
Autres créances	196 350	4 214	192 136	575 904
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	458 262		458 262	187 526
Charges constatées d'avance (3)	14 841		14 841	12 473
	1 062 182	170 782	891 400	969 453
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 696 929	353 002	1 343 927	1 557 991
(1) Dont droit au bail			300	
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			179 777	42 097

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Bilan passif

	28/02/2023	28/02/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	177 612	177 612
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 709 212	2 709 212
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 988	16 988
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	317 305	317 305
Report à nouveau	-2 970 060	-3 045 490
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-102 868	75 431
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	148 190	251 059
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 752	12 917
Emprunts et dettes financières diverses (3)	115 346	112 814
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	879 432	940 227
Dettes fiscales et sociales	88 690	140 632
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805
Autres dettes	11 712	11 537
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 195 737	1 306 933
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 343 927	1 557 991
(1) Dont à plus d'un an (a)	682 153	752 716
(1) Dont à moins d'un an (a)	513 584	554 217
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	11 752	12 917
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	28/02/2023	28/02/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	1 100 778	1 006 111
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	32 406	26 386
Chiffre d'affaires net	1 133 184	1 032 497
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		32 560
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	83 687	67 864
Autres produits	20 233	35 606
Total des produits d'exploitation (I)	1 237 104	1 168 527
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	512 888	546 480
Variations de stock	56 145	-30 778
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 311	3 465
Variations de stock	-5 781	486
Autres achats et charges externes (a)	255 807	260 019
Impôts, taxes et versements assimilés	12 208	11 853
Salaires et traitements	234 409	176 669
Charges sociales	73 629	53 219
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4 218	6 841
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	135 464	76 871
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	920	900
Total des charges d'exploitation (II)	1 291 218	1 106 024
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-54 114	62 503
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	951	925
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	951	925
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	51 000	
Intérêts et charges assimilées (4)	2 532	1 485
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	53 532	1 485
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-52 581	-561
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-106 695	61 942

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Compte de résultat (suite)

	28/02/2023	28/02/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	65	212
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	3 976	20 770
Total des produits exceptionnels (VII)	4 041	20 982
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	214	7 493
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	214	7 493
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	3 827	13 489
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits	1 242 096	1 190 433
Total des charges	1 344 964	1 115 002
BENEFICE OU PERTE	-102 868	75 431
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 28/02/2023,
dont le total est de 1 343 927 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste,
dégageant une perte de 102 868 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/03/2022 au 28/02/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 28/02/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Règles et méthodes comptables

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 10 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières sont évaluées à la clôture des comptes.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit d'un montant de 11.752 € incluent au passif du bilan des découverts à hauteur de 11.752 € au 28/02/2023. Ces découverts proviennent de la comptabilisation des chèques établis dans le cadre de plans de financement réclamés par les principaux fournisseurs de votre société.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,85 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2015)

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2022, la société A.I.R. 7, en sa qualité d'associée unique de la société SAECT, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

La date de réalisation de la transmission universelle de patrimoine a été fixée à la date d'expiration du délai de recours des créanciers, soit le 15 avril 2022.

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	437 224	300		437 524
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	437 603	300		437 903
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		3 159		3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	61 323			61 323
- Matériel de transport		6 000		6 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	71 929	1 713		73 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	133 252	10 872		144 124
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	141 025		88 805	52 220
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	500			500
Immobilisations financières	141 525		88 805	52 720
ACTIF IMMOBILISE	712 380	11 172	88 805	634 747

Comptes annuels annexés au rapport
de commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporellesFonds commercial

	28/02/2023
Éléments achetés	437 224
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	437 224

Conformément au règlement ANC 2015-06, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 (article 214-3 du PCG), nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il continue à ne pas faire l'objet d'un amortissement.

En application de l'article 214-15 du PCG, les tests de dépréciation réalisés à la clôture de l'exercice nous indiquent que la valeur actuelle des fonds commerciaux est au moins égal à la valeur comptable figurant à l'actif de bilan.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financièresListe des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL AIR 8 84130 LE PONTET	100 000	27 798	51,00	-214 742
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	51 000				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	380			380
Immobilisations incorporelles	380			380
- Terrains				
- Constructions sur sol propre		3 159		3 159
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	54 962	1 567		56 528
- Matériel de transport		1 800		1 800
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	68 501	851		69 352
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	123 463	7 378		130 840
ACTIF IMMOBILISE	123 842	7 378		131 219

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 391 467 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	500		500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	179 777		179 777
Autres	196 350	196 350	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 841	14 841	
Total	391 467	211 190	180 277
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		51 000		51 000
Stocks	76 871	16 755	76 871	16 755
Créances et Valeurs mobilières	39 294	118 709	3 976	154 027
Total	116 165	186 464	80 847	221 782
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		135 464	76 871	
Financières		51 000		
Exceptionnelles			3 976	

Capitaux propresComposition du capital social

Capital social d'un montant de 177 612,50 euros décomposé en 11 651 titres d'une valeur nominale de 15,24 euros.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 195 737 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11 752	11 752		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	10 220	10 220		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	879 432	197 279	682 153	
Dettes fiscales et sociales	88 690	88 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	88 805	88 805		
Autres dettes (**)	116 838	116 838		
Produits constatés d'avance				
Total	1 195 737	513 584	682 153	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	105 126			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 596 euros.

Charges à payer

	28/02/2023	28/02/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 629	1 267
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 744	18 679
Dettes fiscales et sociales	41 871	41 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	62 244	61 081

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	28/02/2023	28/02/2022
Charges d'exploitation	14 841	12 473
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	14 841	12 473

Comptes annuels annexés au rapport
de gestion relatif aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 570 euros

Charges et Produits exceptionnels

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	214	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		65
Provisions pour dépréciation		3 976
TOTAL	214	4 041

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	3	
Ouvriers		
Total	7	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR ABANDON DE CREANCES SCI BOLN 11	169 234
CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE SUR FRANCHISE DE LOYERS SCI BOLN 11	116 303
Autres engagements donnés	285 537
Total	285 537
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 42 048 euros

L'engagement de retraite est déterminé sur la base de l'engagement attaché aux salariés dans leur totalité à la date de la clôture.

La méthode de calcul est conforme à la convention de commerce de détail de l'habillement-textile.

Hypothèse retenue: départ volontaire des salariés.

Le montant retenu est une indemnité brute, charges sociales et fiscales patronales comprises.

Evènements postérieurs à la clôture

La société AIR 7 exploite un fonds de commerce à BOLLENE, sous enseigne PEOPLE'S PARADISE. Les locaux sont loués à la SCI BOLN 11 dans le cadre d'un bail commercial moyennant un loyer de 7.325 euros HT par mois, soit 87.900 euros HT par an.

Divers accords ont été conclus au cours des dernières années entre les deux sociétés, la SCI BOLN 11 détient sur la société AIR 7 une créance d'un montant de 682.153 euros TTC au 28 février 2023.

Il n'est pas prévu que la SCI demande le règlement de la créance qu'elle détient auprès de la société AIR 7 dans les douze prochains mois.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes